

10

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2010 DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

La Ville entend poursuivre sa politique prioritaire menée depuis 2008 envers l'action éducative. Ainsi, la restauration scolaire et plus largement le temps de la pause méridienne s'inscrit pleinement dans cette dimension pédagogique, socialisante et conviviale.

Ainsi, dès la rentrée scolaire 2008, la Municipalité a mis en place des mesures nouvelles visant à améliorer l'accueil en restauration scolaire. La politique tarifaire basée sur le quotient familial, le renforcement et la formation des équipes d'encadrement, les actions continues d'amélioration et d'éducation sur le « bien manger » ont conduit, à ce jour, à une augmentation moyenne de 11 % des effectifs, malgré un contexte économique difficile.

Depuis la rentrée 2007-2008, certains restaurants ont vu leurs effectifs évoluer de manière très significative, tels les restaurants Louis Pergaud situé à Borny (+27,13 %), Ste-Thérèse (+23,08 %), Magny (+28,95 %) et le Sablon (+18,27 %).

Aussi, pour répondre à l'évolution des effectifs et améliorer les conditions d'accueil de l'enfant, il convient :

- de poursuivre la transformation des restaurants en self-service,
- de créer des restaurants sur les sites scolaires et limiter de ce fait le transport des enfants,
- de poursuivre les acquisitions de matériels nécessaires à la mise en conformité des restaurants.

Au vu de ces constats il est proposé :

- De créer un restaurant scolaire à l'Ecole Auguste Prost pour un montant estimé à 652 500 €,
- De transformer le restaurant classique du Sablon en mode self-service pour un coût estimé à 220 000 €.
- De procéder aux acquisitions d'équipements et matériels de cuisine nécessaires à la mise en conformité et au réaménagement des restaurants scolaires existants pour un montant estimé à 62 490 €.

L'ensemble de ces travaux sera financé au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2010 DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

Vu l'inscription au programme d'investissement de 934 990 € destinés aux travaux à réaliser dans les restaurants scolaires,

Vu l'autorisation de passer des marchés annuels de travaux, fournitures et prestations spécialisés et des services pour l'année 2010 approuvée par le Conseil Municipal du 28 janvier 2010,

VU l'évolution des effectifs des restaurants scolaires,

DECIDE

- la réalisation des travaux et des acquisitions de matériels, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, selon détail ci-après :

- . **Création d'un restaurant scolaire à l'Ecole Auguste Prost**
y compris aménagements annexes (préau) : 652 500 €

- . **Transformation du restaurant classique du Sablon en mode self-service**, y compris aménagements annexes (préau et cour) et acquisition des équipements nécessaires en mobilier self et matériel de cuisine : 220 000 €

- . **Acquisitions d'équipements et matériels de cuisine** nécessaires à la mise en conformité et au réaménagement des restaurants scolaires existants : 62 490 €

DECIDE de réaliser les différents travaux évoqués ci-dessus dans le cadre des consultations menées conformément aux dispositions du code des Marchés Publics, en application de la délibération du Conseil Municipal du 28 janvier 2010 ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce contractuelle se rapportant à ces opérations, y compris les avenants éventuels dans la limite du crédit alloué.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée :

Danielle BORI